

Affichage en Mairie le :

.....21/01/2022.....

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de L'HERAULT - Arrondissement de MONTPELLIER
Commune de MAUGUIO

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ACTE N° 10
SEANCE DU 20/01/2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Dispositif d'aide individuelle aux sportifs de haut niveau amateurs de Mauguio Carnon

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VENDREDI VINGT JANVIER A QUATORZE HEURES TRENTE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR YVON BOURREL, MAIRE, SUR LA CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE LE VENDREDI QUATORZE JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX.

Étaient présents :

Monsieur BOURREL Yvon - Maire

Mmes et Mrs : S.CRAMPAGNE – L.TRICOIRE – C.FAVIER – L.BELEN – L.GELY – L.PRADEILLE – P.MOULLIN-TRAFFORT – L. CAPPELLETTI - **Adjoints.**

Mmes et Mrs : B.GANIBENC – C.CLAVEL – F.DENAT – D.BALZAMO – D.TALON – M.LEVAUX – M.RENZETTI – S.EGLEME – B.MAZARD – V.ALZINGRE – F.DALBARD – S. GRES-BLAZIN – G.DEYDIER – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT - **Conseillers.**

Absents excusés :

Mmes et Mrs : A.SAUTET – S.BEAUFILS – C.KORDA – R.BARTHES – S.DEMIRIS – P.GUIDAULT

Procurations : A.SAUTET à C.FAVIER
C.KORDA A S.CRAMPAGNE

S.BEAUFILS à M.RENZETTI
R.BARTHES A L.BELEN

Secrétaire de séance : F.DALBARD

Rapporteur : Monsieur le Maire

Session n° 20220120

- Dossier n°9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles,

VU les résultats obtenus par certains sportifs locaux,

VU le règlement de l'aide individuelle au sport de haut niveau, annexé,

CONSIDERANT l'importance de valoriser les sportifs de haut niveau, aux titres d'exemplarité et de méritocratie,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de valoriser les résultats de haut niveau, obtenus par les athlètes amateurs licenciés au sein d'une association locale ou résidant à Mauguio Carnon,

CONSIDERANT les frais importants générés par la pratique d'un sport de haut niveau,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **ADOpte** le règlement « aide individuelle au sport de haut niveau ».
- **ADOpte** l'attribution d'une aide forfaitaire de 500 € pour les athlètes amateurs, ayant obtenu un titre de champion de France, ainsi qu'aux athlètes participant aux épreuves Olympiques, Monde, Europe, organisées par les Fédérations sportives.

**LE MAIRE,
Yvon BOURREL**



La délibération suivante est adoptée à **L'UNANIMITE**.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Délai de recours auprès du tribunal administratif de Montpellier : 2 mois